



BILAN DES AIDES ÉCONOMIQUES 2021

Rapporteur : Patrick UGARTE

Délibération
Séance plénière du 27 juin 2022

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu l'avis de la 3^{ème} commission en date du 14 juin 2022,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2022,

Monsieur Patrick UGARTE, rapporteur entendu,

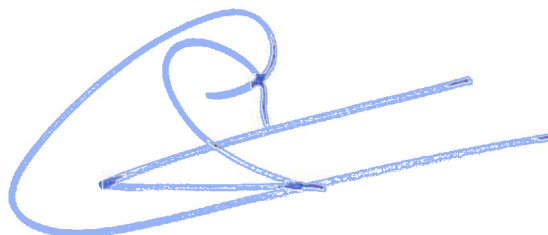
DÉLIBÈRE

Avis adopté à la majorité :

Pour : 68

Contre : 1

Abstention : 8

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by several horizontal strokes.

Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Comme prévu par la loi du 13 août 2004 et les obligations communautaires, la Région présente le rapport annuel relatif aux aides économiques mises en œuvre sur le territoire régional par les collectivités territoriales.

L'année 2021 suit un exercice atypique effectué en 2020 fortement impacté par la crise économique provoquée par la crise sanitaire de la COVID-19 ayant imposé des gels et réductions d'activités pour de nombreux secteurs d'activités. L'année étudiée a connu quelques restrictions administratives telles que des jauges d'accueil de clientèles dans les établissements recevant du public et le télétravail imposé pour les travailleurs en ayant la possibilité. En sus, de nombreux secteurs industriels ont subis, et subissent toujours, des problèmes d'approvisionnements, doublés de hausses des coûts des matières premières impactant simultanément leurs capacités de productions et leurs marges opérationnelles.

A l'exercice traditionnel du bilan des aides économiques, une synthèse de l'évaluation du SRDEII 2016-2021 réalisée en mars 2021 est ajoutée.

LES FAITS MARQUANTS DE 2021

Sur l'année 2021, les aides économiques directes versées par la Région Centre-Val de Loire aux entreprises du territoire s'élèvent à 48,613 M€ auprès de plus de 3300 bénéficiaires. Cette dépense représente une hausse de 6,823 M€ par rapport à l'année 2020, soit +16,3%.

Le CESER regrette la disparition du tableau de la « Répartition des aides accordées par les collectivités (fonds européens inclus) » communiqué les années précédentes dans le bilan, due à la seule obligation par la Région de collecter uniquement les aides « hors minimis¹ » et mandatées. Ce tableau recensait de manière fine et précise les aides des différentes collectivités territoriales de la région et apportait une information

importante sur la dynamique d'aides apportées par les EPCI et les Départements.

Le CESER se félicite à nouveau de la croissance du nombre d'EPCI contractualisant avec la Région, chef de file pour le développement économique. En 2021, 77 EPCI sur 79 ont signé des conventions de partenariat, contre 76 en 2020. Cet accroissement permet de mieux diffuser les aides sur le territoire régional. Néanmoins, le CESER signale toujours le manque d'équité territoriale qui peut être observé selon la localisation de l'activité économique au sein d'un EPCI dépendant de sa structure en termes de services économiques et de politiques d'aides.

Sans reprendre l'ensemble des aides accordées par la Région, ce bilan des aides appelle quelques remarques.

¹ Le recensement porte sur les aides de « régimes notifiés ou exemptés » en vigueur en 2021 ayant fait l'objet d'une notification, les aides « Régimes COVID-19 » autorisées par la Commission sur un

encadrement temporaire, et les aides aux « Régimes des œuvres audiovisuelles » spécifiques à chaque région.

○ INDUSTRIE ET ARTISANAT

Les CAP de ce secteur ont été sensiblement moins mobilisés qu'en 2020 avec une baisse de 17,1%, constituant une deuxième année de baisse consécutive (-20,7% en 2019). Si cette baisse pouvait s'expliquer par un ralentissement de l'économie et une mobilisation des équipes sur les urgences en 2020, cette nouvelle année de baisse conséquente semble s'expliquer par des aides exceptionnelles financées par l'Etat et l'Union Européenne (Plan de Relance, REACT-EU notamment) à destination des entreprises :

- Seul le CAP Création/Reprise connaît une augmentation de ses dépenses, démontrant la pertinence de cette mission, menée notamment par les chambres consulaires.
- La baisse sensible des dépenses du CAP Développement (-19,8%) et du CAP RDI

(-16,4%) peut témoigner de l'incapacité de nombreuses entreprises se trouvant dans l'incertitude du lendemain et de la frilosité des entreprises dans un contexte économique incertain, qui sera sans doute renforcé en 2022.

- Le CAP Emploi/Formation diminue très fortement avec -44,3% de dépenses. Le relais pris par d'autres formations, dont les DEFI mis en place par le Conseil régional, peut expliquer ce phénomène.
- Il est dommage de ne pas avoir prolongé le Fond Renaissance au-delà de juin 2021, l'intégralité des fonds budgétés n'ayant pas été consommés.

Evolution des sommes allouées en CAP Industrie et Artisanat
(en milliers d'euros)

Aides	2020	2021	Evolution
CAP Création/Reprise	3116	3707	+19,0 %
CAP Développement	11 038	8 856	-19,8 %
CAP Emploi/Formation	3163	1 762	-44,3 %
CAP RDI	4748	3 969	-16,4 %
Total CAP	22 065	18 294	-17,1 %
Fond Renaissance	6746	4 468	/
Total	28 812	22 762	-21,0 %

Source : Traitement CESER d'après rapport

Le CESER renouvelle son souhait de bénéficier des données permettant de différencier les types d'entreprises concernées (secteur d'activité, taille d'entreprise), et ceci par département.

La mobilisation des CAP par départements apparaît différente de la répartition de la production régionale. Cependant, la

répartition de ces enveloppes est mieux mobilisée dans les départements du sud de la région (Cher et Indre) et dans le Loir-et-Cher. Si cette aide supplémentaire dans des départements pouvant éprouver certaines difficultés peut s'entendre, le Loiret paraît toujours fortement sous-mobilisateurs de ces aides.

Part des sommes allouées en CAP Industrie et Artisanat par département comparée aux emplois régionaux

Départements	Répartition financière		Part salariés 2020
	2020	2021	
Cher	12,8%	13,1%	10,0%
Eure-et-Loir	9,0%	13,5%	14,9%
Indre	9,8%	12,5%	7,5%
Indre-et-Loire	30,0%	25,0%	25,5%
Loir-et-Cher	17,2%	19,6%	12,1%
Loiret	21,2%	16,3%	30,0%

Source : Traitement CESER d'après rapport et URSSAF-ACOSS

○ L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les crédits engagés en faveur de l'économie sociale et solidaire maintiennent un rythme en hausse sensible, avec une mobilisation de 9,9 M€ en 2021. Le CAP ASSO demeure le premier dispositif de cette catégorie, fortement apprécié par les acteurs du monde associatif avec un montant total de subvention de 9,5 M€ (contractualisation sur 3 ans expliquant les variations). Cette enveloppe pourrait être

sensiblement augmentée suite à la politique en cours de formalisation sur la vie associative attendue pour la fin de l'année 2022.

On peut noter une nouvelle hausse de l'enveloppe du CAP SCOP (+22,2%), ainsi qu'une forte baisse du CAP Solidaire s'adressant aux porteurs de projet de petites entreprises.

Montant des aides pour l'économie sociale et solidaire (en million d'euros)

Aides	2020	2021	Variation 19-20 (en%)
CAP ASSO	8,244	9,538	+15,7%
CAP Solidaire	0,04	0,023	-42,5%
CAP SCOP	0,099	0,121	+22,2%
ADIE	0,04	/	/
URSCOP	0,059	0,06	/
France Active	0,19	0,16	-15,8%
Total	8,672	9,902	+14,2%

Source : Traitement CESER d'après rapport

Il pourrait être inclus dans ce chapitre l'aide offerte aux acteurs de l'ESS via le dispositif « A VOS ID » permettant le financement par le

Conseil régional de démarches de réflexions et d'études collaboratives sur des thématiques de transformations.

○ LE TOURISME

Le CESER se réjouit d'un retour des aides allouées aux acteurs du tourisme à un niveau post-COVID 19 avec 2,084 M€ en 2021, contre 1,533 M€ en 2020, faisant espérer une reprise de l'activité à des niveaux plus traditionnels au plus vite. Les acteurs du tourisme, plus particulièrement des Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR), tiennent néanmoins à alerter sur le fort niveau d'endettement issu des diverses restrictions d'activités subies en 2020 et 2021 par ces professions, notamment en lien avec les Prêts Garantis par l'Etat (PGE). Certes, ces prêts ont été bénéfiques mais n'en demeurent pas moins des avances des pouvoirs publics qu'il convient de rembourser et qui grèvent les capacités d'investissements et d'emprunts des entreprises. De plus, des actions de labélisation et de transition écologique sont souhaitées par

○ L'AGRICULTURE

La politique agricole régionale bénéficie de 15 CAP Filières et de crédits sur les CRST pour un montant total de 11,19 M€ engagés en 2021, contre 10,24 M€ en 2020, soit une augmentation de 9,3%. Ce retour à un niveau d'aides réalisé en 2019 est bienvenu pour favoriser cette activité économique primaire et essentielle dans un contexte géopolitique tendu en Ukraine, également « grenier à céréales » de l'Europe. Les CAP Filières fonctionnent bien avec un taux de consommation des budgets très satisfaisant. Une hausse de l'enveloppe serait intéressante de la part de la Région et de ses partenaires (Etat-DRAAF et Union Européenne). Ces dispositifs gagneraient encore en efficacité si une transversalité pouvait être mise en place.

Au sein de la région, une forte inégalité entre départements est constatée car certains Conseils départementaux ne s'impliquent pas

² CESER IdF, CESER CVL, 04/2021, *Pour un aménagement concerté et équilibré des franges franciliennes : quelles nouvelles coopérations interrégionales ?*

³ Des opérations bio peuvent être financées sur d'autres CAP Filières non dédié à l'agriculture biologique.

la Région et pour lesquelles des bonus sont accordées par des aides sectorielles.

Le CESER regrette qu'il ne soit plus fait mention sur le document de la répartition de ces aides au niveau des départements.

Dans le cadre de ses travaux d'autosaisine, le CESER Centre-Val de Loire, conjointement au CESER Ile-de-France, a émis des propositions de développement du tourisme entre les deux régions, notamment concernant le « slow-tourisme »².

Enfin, le CESER proposera fin 2022 une série de préconisations visant à améliorer les activités touristiques et accroître leurs liens avec l'attractivité de tous les territoires régionaux.

dans ce secteur, pourtant facteur de développement des zones rurales.

La politique de soutien au développement de l'agriculture biologique se poursuit avec 1,18 M€ mandatés sur le programme dédié³. Le ralentissement de la forte dynamique positive (-3,1% de chiffre d'affaire en 2021 par rapport à 2020⁴) et les chutes importantes sur le lait et les œufs que l'on espère conjoncturelles en lien avec les problématiques de pouvoir d'achat liées à l'inflation, peut questionner quant à la rentabilité des nouvelles exploitations converties. Une aide des exploitants à l'export de ces productions doit être proposée pour permettre un relais de croissance.

Dans le cadre d'une autosaisine sur l'« Agrottransformation en Centre-Val de Loire » votée en juillet 2021⁵, le CESER a émis huit grandes préconisations pour accroître la

⁴ Source : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/aliments-bio-apres-des-annees-de-croissance-la-consommation-baisse-903626.html>

⁵ CESER CVL, 07/2021, *Agrottransformation en Centre-Val de Loire – Opportunités de valorisation*

valorisation des productions agricoles régionales, et par conséquent les revenus des agriculteurs :

1. Organiser en cluster les filières d'amont en aval
2. Promouvoir les labels de qualité dans la production / transformation et s'interroger sur les produits moins vertueux
3. C du Centre, un outil à renforcer et développer pour l'identification des productions du Centre-Val de Loire
4. Former à tous les niveaux de qualification en formation initiale

et/ou tout au long de la vie et faciliter les recrutements

5. Prendre en compte la prospective et le changement climatique en cours
6. Mettre en place une « Education à cuisiner »
7. Renforcer une aide sociale alimentaire de qualité
8. Profiter des possibilités offertes par le numérique et ses applications

Pour exemple, la question de l'avenir des unités de transformation que constituent les abattoirs en région est majeure pour permettre plus de proximité entre les lieux d'élevage et d'abatage.

○ POLES DE COMPETITIVITE ET CLUSTERS

Les structures clusters et pôles de compétitivité continuent d'être plus accompagnées en 2021 avec une hausse des enveloppes globales respectives de 1,5% pour les clusters et de 12,5% pour les pôles de compétitivité. La continuité des aides à ces structures pérennise les recherches en innovation et le développement commercial des filières visées.

Le CESER mène actuellement une autosaisine sur les clusters et les clés de réussite à trois étapes de leur existence : création-genèse, pérennisation et « développement + » dont les conclusions devraient être rendues début 2023. Les premières réflexions en termes de financements régionaux issues du groupe de travail dédié amènent à reconsidérer l'engagement annuel de la Région pour un engagement triennal, et améliorer le calendrier de versements de celles-ci entre année n et n+1.

○ LES TRANSITIONS NUMERIQUES ET ECOLOGIQUES

Le CESER se félicite des politiques d'aides aux transitions numériques et environnementales portées par la Région qui sont majeures pour les entreprises du territoire.

Le numérique bénéficie essentiellement de trois politiques liées au développement numérique complémentaires liant diagnostic, mise en place stratégique et développement d'outils, notamment de sites Internet :

- En lien avec les CCI et CMA pour un accompagnement des entreprises via des ateliers de sensibilisation et des diagnostics d'entreprises.
- Le chèque numérique de 500 € ayant bénéficié à 486 entreprises.

- Le CAP « Développement volet commercial et numérique » pour 473 000 € d'investissements.

Concernant la transition environnementale, le CESER note avec intérêt le programme d'investissements en lien avec le CPER dont les sommes indiquées ne profiteront pas toutes directement aux entreprises, mais viendront soutenir les activités de la construction et des énergies renouvelables (1,5 M€ chacune) ainsi que l'économie circulaire (4,7 M€ sur la totalité de la période).

Le CESER souhaite vivement le développement de ces politiques engageant le territoire et ses entreprises dans le cercle vertueux des transitions en cours dans les sphères économique et social. Dév'Up et ses

partenaires (consulaires, organisations professionnelles, associations,...) doivent communiquer de la meilleure manière possible auprès des cibles visées.

LES AUTRES DISPOSITIFS

Des dispositifs complètent cet inventaire avec notamment le soutien à ARDAN, INITIATIVE CENTRE, Pass Création (forte augmentation du budget mandaté), Promotion de l'artisanat (doublement de l'enveloppe suite à une année 2020 ayant fortement touchée les salons), les

fonds régionaux SIAGI⁶ et BPI France et le programme partenariat régional d'innovation avec le PIA⁷ 3, poursuivi en 2022 avec un PIA 4 régionalisé (budget de 19 M€). Ces programmes disposent de crédits quasi-constants ces dernières années.

DES DEMANDES DE PRECISIONS

Le CESER souhaiterait, dans la poursuite de l'avis de 2021 et des précédents sur le Bilan des aides économiques, disposer d'informations qualitatives détaillées à cinq niveaux sur ce bilan :

1. Les montants provenant de l'Etat, notamment en matière d'insertion ou de soutien de l'emploi.
2. Sur chaque CAP, l'enveloppe initiale projetée et les crédits consommés.
3. Sur chaque CAP, les sommes allouées par taille d'entreprise (TPE, PME, ETI, Grandes entreprises).
4. L'établissement d'un bilan global par grand volet sur le montant des subventions, des avances remboursables et des prêts.
5. Les emplois maintenus, créés ou envisagés par action.

UNE DEUXIEME ANNEE DE DISPOSITIFS D'AIDES PONCTUELLES LIEES A LA CRISE COVID-19

Le CESER tient à renouveler ses félicitations pour la réactivité de la Région durant la crise COVID-19 auprès des entreprises régionales et les mois qui ont suivis, y compris en 2021. La Région a poursuivi sont accompagnement via des dispositifs spécifiques en :

- Poursuivant les initiatives à succès de 2020 avec le Fond Renaissance (4,5 M€ pour 275 bénéficiaires en 2021) et le Prêt CAP Rebond (12,3 M€ pour 158 bénéficiaires en 2021).
- Accompagnant le dispositif « Chèque numérique » (243 000 € pour 486 bénéficiaires).

⁶ Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements

⁷ Programme d'Investissements d'Avenir

UNE SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU SRDEII 2016-2021

En juillet 2021, la 3^{ème} Commission du CESER avait bénéficié d'une communication et d'une présentation en commission. Néanmoins, dans le cadre de sa participation à l'évaluation des politiques publiques, le CESER regrette de ne pas avoir pu participer à cette évaluation en amont pour pouvoir inclure des demandes au cahier des charges transmis avant les remises des propositions des cabinets d'études candidats.

Le CESER se félicite du bon taux de retour à l'enquête des entreprises ayant bénéficié d'une aide économique, évalué à 18%. Cependant, il paraît regrettable que cette évaluation n'ait pas plus portée sur les entreprises ayant candidaté à des aides sans succès, et des entreprises n'y ayant pas candidaté, afin de cerner les raisons de la non-sollicitation des dispositifs du Conseil régional. De même, il est regrettable que les CAP Asso

n'aient pas été intégrés à l'évaluation du fait de son enveloppe budgétaire importante, de l'ordre de 9 M€ par an.

Le CESER souligne le rôle des chambres consulaires et des organisations professionnelles dans le prétraitement des demandes de dossiers d'aides. Ce travail amont doit permettre un premier filtre pour le Conseil régional et une première assistance aux porteurs de projet. De plus, la promotion de ces dispositifs par ces organismes est gage de succès de ces initiatives.

Enfin, le CESER constate que les onze recommandations émises par l'évaluation s'arrêtent à la fixation d'objectifs. Le prochain SRDEII 2022-2028 devra répondre à ces objectifs et recommandations.

UNE ANNÉE 2021 DE REPRISE AVANT LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SRDEII

Cette année représente une véritable année de relance des investissements pour les entreprises avec notamment une forte reprise des aides directes aux entreprises versées par le Conseil régional, auxquelles il convient d'ajouter les aides exceptionnelles de l'Etat et de l'Union Européenne issues du Plan de relance et de REACT-EU.

Le CESER note avec intérêt une première démarche d'évaluation des CAP utilisés par les

entreprises remise en mars 2021, mais regrette de ne pas y avoir été associé en amont. L'expertise de sa Section dédiée en matière d'évaluation des politiques publiques lui permettrait d'être une valeur ajoutée dans la démarche. La mise en place d'un nouveau SRDEII en 2022 peut être une opportunité pour entamer de manière optimale cette collaboration.

INTERVENTIONS DES GROUPES

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au Rapport « Bilan des aides économiques aux entreprises »

Intervention de Madame Sabine FERRAND

Au nom du groupe : G.E.I

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Dans un contexte économique fragilisé et marqué par 2 ans de crise sanitaire, si nous pouvons constater quelques embellies, une certaine forme de reprise, il n'en reste pas moins que certains secteurs se sont vus ralentir, voir à l'arrêt durant plusieurs mois en 2021.

Les conséquences de la crise, les augmentations des matières premières ont bridés et brident le développement de bon nombre d'entreprises, les difficultés de recrutements dans l'ensemble des secteurs et le contexte géopolitique amènent à rester extrêmement vigilant pour les mois à venir. Ce qui sous-entend qu'un accompagnement plus ciblé sur certains secteurs économiques **forts** de la région serait souhaitable.

L'augmentation de plus 16% des aides économiques directes versées aux entreprises par la Région à hauteur 48,613 M€, révèlent néanmoins un recul de 21% à destination des TPE-PME.

Quelques points de vigilances

- Que les aides fléchées aux entreprises notamment aux TPE -PME se voient ré-évaluer, avec une équité par territoire et par secteur d'activité en évitant ainsi des saupoudrages, sans oublier la mise place d'évaluation par département et par activité.
- Une communication pertinente vers les TPE souvent isolées sans connaissances des dispositifs régionaux en place, avec le renforcement d'un accompagnement tant humain que technique pour le montage des dossiers.
- Il est nécessaire d'y associer plus largement les CCI territoriales et les organisations professionnelles qui restent de loin « les structures d'accompagnements aux entreprises » les plus connues. Et notamment en déployant une meilleure communication auprès des OP concernant les dispositifs régionaux existants.
- Une question se pose néanmoins pour certaines entreprises qui ont été à l'arrêt plusieurs mois, et qui ont dû malgré les dispositifs de solidarité gouvernementaux contracter des PGE, CAP Rebond cumulé à des avances remboursables régionales Ce sont des avances remboursables donc de la dette. Malgré, les différés accordés, les échéances vont être compliquées à rembourser sur des périodes de reprises difficiles fin 2021, trop récentes à ce jour, et dont la pérennité économique est loin d'être acquise.

En effet, la très récente reprise ne permet pas de reconstituer les pertes abyssales subies par ces périodes d'interdiction de travailler, et quid de la visibilité des marchés compte tenu du contexte que nous traversons.

- Notons que la possibilité de faire appel à la médiation de la BDF, pour étaler la dette par la reprise de l'ensemble des prêts et des PGE sur plusieurs années a des effets pervers puisque cela positionne ces entreprises en défaut de paiement avec de mauvaises cotations bancaires qui limite tout développement.
- Il y a urgence à aider ces établissements qui doivent également s'engager vers une transition numérique et ou énergétique et qui trop endettés n'aurons pas la capacité d'investissements suffisante. Peut-être penser à subventionner au cas par cas tout ou en partie les avances de trésoreries régionales (fonds Renaissances ...), comme la préconiser notamment la Région Ile de France, de façon à donner une bouffée d'oxygène aux entreprises, et inciter le gouvernement à revoir la durée systématique des PGE.
- On observe une évolution positive de plus de 19% du CAP création/reprise, là encore, nous n'avons pas le retour du type d'entreprises. Cet accompagnement doit perdurer et se développer en faveur des TPE-PME créant de la richesse et de l'emploi sur les territoires.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif au projet d'avis sur le bilan des aides économiques 2021

Intervention de M. Noël ADAM

Au nom du groupe FORCE OUVRIERE

Monsieur le Vice-Président du Conseil Régional, Monsieur le Président du CESER, cher(e)s collègues,

Après une année 2020, marquée par des fluctuations économiques d'une ampleur inédite, et un recul du PIB français (-8 %) sans précédent, la Région centre se devait dans ce contexte très atypique de réagir afin d'endiguer les effets néfastes de la crise économique provoquée par la COVID-19.

Au vu de l'avis présenté ce jour,

Le groupe force ouvrière souligne que la région centre a significativement (avec une hausse de 16,3%) relevé le montant des aides accordées ce qui montre son intérêt à défendre l'emploi sur le territoire régional.

Néanmoins, tout comme le CESER nous regrettons, la disparition du tableau de la Répartition des aides accordées par les collectivités (fonds européens inclus) **ce qui rend la lecture du suivi des aides apportées très difficile.**

Exemple : des informations que nous aurions aimé voir apparaître :

- quid des emplois créés ou maintenus ?
- Quid des enveloppes allouées ;
- quelle est la taille des entreprises qui ont perçu des aides ?
- Quelle proportion d'entreprises aidées **encore en activité** est-elle présentée ?

Nous sommes surpris également, même si l'on peut concevoir que l'exercice est difficile, de voir que dans l'agriculture, la Région n'arrive pas à faire peser de tout son poids pour faire réduire les inégalités qui subsistent entre département.

Les aides ciblées en ce domaine pourraient, en cette période de guerre en Ukraine, répondre au développement économique de ce secteur activité.

Le groupe FO attire l'attention de l'exécutif sur le fait qu'à la veille de la mise en place du nouvel SRDII, les objectifs et recommandations soient réalisables et traduits de faits concrets et mesurables.

Après ces quelques remarques nous voterons l'avis



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à : Bilan des aides économiques

Intervention de Monsieur : VINSOT Bernard

Au nom du groupe : CGT Centre Val de Loire

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), chers collègues,

Il nous est présenté aujourd'hui l'avis sur le bilan des aides économiques au cours de l'année 2021. Année qui suit une année 2020 fortement impactée par une crise économique provoquée, par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a imposé une réduction des activités dans de nombreux secteurs de notre économie voire un arrêt dans certaines.

Malgré des mesures contraignantes dans plusieurs secteurs d'activités avec des fermetures d'établissements, du nombre limité d'accueil du public dans certains autres, de la mise en place du télétravail mais aussi des difficultés d'approvisionnement dus à des choix de délocalisation, ou encore à une augmentation des coûts des matières premières, l'année 2021 a vu une augmentation des aides économiques versées par la Région Centre-Val de Loire aux entreprises de son territoire.

Tout comme le CESER, la CGT regrette la disparition du tableau de « la répartition des aides accordées par les collectivités ».

La CGT souhaite qu'un suivi et un bilan sur les aides économiques allouées aux entreprises, artisans, agriculteurs et acteurs du tourisme, soient mis en place pour permettre de mesurer leur impact sur l'emploi. Une analyse précise est aussi nécessaire pour tous les dispositifs déployés dans l'Economie sociale et solidaire, mais le sujet viendra sûrement lors du traitement de la politique associative présentée en fin d'année.

Depuis plusieurs années la CGT demande la réunion de la commission d'évaluation des aides aux entreprises sans réponses de la part de l'exécutif.

Bien des acteurs du monde économique sollicitent les fonds publics en région, pour aider et soutenir les entreprises et la CGT s'interroge sur la démultiplication des structures en charge de ces actions. CRCI, DREETS, GPA, ARDAN, Initiative Centre, DEV'Up, les Clusters... autant d'argent public pour faire fonctionner ces structures alors même que l'Etat se désengage en transférant les compétences à la Région ! Sans compter la démultiplication des acteurs qui ont en charge de travailler sur l'accompagnement des demandeurs d'emplois, des personnes en insertion, des salarié-es en reconversion... Comment rendre efficace la mise en œuvre de politiques publiques en matière de développement économique utile à l'emploi si l'on se perd dans les méandres et la dilution des rôles de chacun et de leur gouvernance !

Mais plus le système est complexe moins il y a de transparence et plus il y a de défiance !

Pour la CGT, les aides publiques doivent servir les populations et non la compétitivité des entreprises.

L'avis du CESER alerte sur la difficulté pour certaines entreprises de rembourser les PGE, notamment dans le secteur du tourisme. Par ailleurs, il appelle à l'octroi d'une aide pour les exploitants à l'export confrontés à l'inflation, notamment sur le lait et les œufs.

Si la CGT n'est pas insensible aux difficultés que pourraient rencontrer certains, elle est opposée au versement d'aides de la région en lieu et place du secteur bancaire.

Pour finir la CGT propose que la région conditionne les aides publiques aux entreprises prenant en compte plusieurs critères (empreinte carbone, politiques de recherche, développement et innovation, dialogue social dans l'entreprise, maintien ou relocalisation d'activité sur le territoire etc...) .

La CGT votera contre sur cet avis qui malgré ses demandes d'informations complémentaires sollicite trop le soutien des aides publiques.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 27 JUIN 2022

Avis du CESER relatif à l'Avis bilan des aides régionales

Intervention de Monsieur DESNOUES et Madame BARREAU

**Au nom du groupe (nom en toutes lettres et organismes liés ou, à défaut, noms des conseillers):
AIESSE**

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président(e), chers collègues,

Faut-il rappeler l'importance du dispositif cap'asso ? depuis 2005 cette aide régionale est motrice de la politique de soutien économique des associations. En apportant un soutien au projet associatif, elle répond à l'enjeu de création d'emplois durables et pérennes, à la vitalité et à l'aménagement du territoire.

Avec l'originalité qui consiste à proposer un accompagnement par un conseiller issu d'un réseau associatif, les bénévoles ont ainsi accès à l'ensemble des informations leur permettant de sécuriser la viabilité du projet et d'assurer son développement dans les meilleures conditions à toutes les étapes de la vie de celui-ci. En effet, le financement cap asso n'intervient que sur une partie du coût du poste, les associations ont donc l'obligation d'aller chercher d'autres ressources et de construire un modèle économique. Le dispositif les engage dans cette démarche ainsi que dans la recherche d'amélioration continue de la qualité de l'emploi. Il a ainsi permis de structurer et professionnaliser le milieu associatif en particulier dans les domaines financiers et des ressources humaines.

Depuis son origine et au fur et à mesure des évolutions et des renouvellements, le mouvement associatif et ses réseaux membres ont toujours été associés au Conseil Régional dans une démarche de co-construction avec un suivi et une évaluation à chacune de ces étapes. Ce dispositif a ainsi permis de soutenir 320 projets en moyenne par an pour un budget moyen annuel de 9 900 000 € et un total de 6700 emplois créés ou consolidés depuis 2005. Le cap'asso est présent dans tous les territoires de la région Centre-Val de Loire.

Le groupe AIESSE souhaite rappeler l'importance de ce dispositif pour les associations et son attachement à le voir perdurer. Le budget initialement prévu par la région à hauteur de 7 000 000 € était bien inférieur au budget moyen alloués les précédentes années. Cela a eu pour conséquence une rupture en juin dernier entraînant un report de nombreux projets et pénalisant les associations en attente de réponse.

Déjà essoufflés par deux années de crise, les dirigeants bénévoles moteurs de cette dynamique associative génératrice d'intérêt général sur les territoires ont besoin de visibilité sur les aides mobilisables et des délais de réponses raisonnables.

Le groupe AIESSE remercie le Conseil Régional pour la décision modificative sur le budget cap'asso à hauteur de 2 000 000 € mais alerte sur le montant qui risque d'être insuffisant au regard du budget moyen des autres années et d'un contexte de relance dont nous ne pouvons que nous réjouir. Une nouvelle rupture pourrait à nouveau être possible en fin d'année 2022 entraînant des reports et des délais trop importants de réponse pour des associations en attente de créer leur emploi.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@centrevaleloire.fr
ceser.centre-valde Loire.fr